

# MERCIALYS

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2017

### Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le jeudi 27 avril 2017 à la Maison de la Chimie, à Paris (75007), 28, rue Saint Dominique, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 1 007 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 74 191 695 actions (soit 80,88 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 74 191 695 voix.
- 1 004 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 74 182 638 actions (soit 80,87 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 74 182 638 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

#### Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016 ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 1,06 € par action (*troisième résolution*). Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 0,43 € par action le 13 octobre 2016, le solde du dividende, d'un montant de 0,63 € par action, sera mis en paiement le 4 mai 2017 (date de détachement le 2 mai 2017).

De même, l'Assemblée générale a approuvé chacune des conventions réglementées suivantes :

- La nouvelle Convention de partenariat conclue avec Casino, Guichard-Perrachon (*quatrième résolution*) ;
- L'avenant n°1 à l'acte modificatif à la Convention d'avance en compte courant conclu avec Casino Finance (*cinquième résolution*) ;
- Les conventions réglementées au bénéfice de M. Vincent Ravat (*sixième résolution*).

L'Assemblée générale a également émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Eric Le Gentil, Président-Directeur général, à M. Vincent Rebillard, Directeur général délégué jusqu'au 30 août 2016, et à M. Vincent Ravat, Directeur général délégué à compter du 30 août 2016 (*septième à neuvième résolutions*).

A noter que dans le cadre du dispositif de rémunération variable long terme attribué à M. Eric Le Gentil en mars 2014, celui-ci avait l'obligation de réinvestir en actions Mercialys 100% de la rémunération variable long terme acquise en numéraire, après déduction des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu au taux marginal maximum. Le 13 mars 2017, M. Eric Le Gentil a acquis 17 400 actions Mercialys, soit un réinvestissement supérieur à l'obligation fixée. Parmi les 17 400 actions acquises, 9 775 actions devront être conservées jusqu'à la fin de son mandat de Président-Directeur général.

L'Assemblée générale a par ailleurs approuvé les éléments de la politique de rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué (*dixième et onzième résolutions*).

Elle a, en outre, renouvelé les mandats d'administrateur, pour une durée de 3 ans, de M. Jacques Dumas, de Mme Ingrid Nappi-Choulet, de M. Michel Savart et de la société Casino, Guichard-Perrachon (*douzième à quinzième résolutions*).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*seizième résolution*).

### **Assemblée générale extraordinaire**

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société (*dix-septième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeur mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société, par voie d'offre au public (*dix-huitième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2,II du Code monétaire et financier (*dix-neuvième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% (*vingtième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration en cas de demandes excédentaires, à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription (*vingt-et-unième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (*vingt-deuxième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (*vingt-troisième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (*vingt-quatrième résolution*) ;

- a limité le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 32 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 9,2 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à 200 millions d'euros ou sa contre-valeur en devises, ou en unités monétaires composites, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations conférées sous les dix-septième à vingt-quatrième résolutions à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre (*vingt-cinquième résolution*).

Par ailleurs, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à :

- attribuer gratuitement des actions de la Société (*vingt-sixième résolution*) au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribué ne pourra être supérieur à 0,5% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale, dont 0,15% pour les mandataires sociaux ;

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, à :

- décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail (*vingt-septième résolution*), étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 2% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale ;
- réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant (*vingt-huitième résolution*).

Puis, l'Assemblée générale a approuvé la modification du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 4 des statuts et du 2<sup>e</sup> alinéa du paragraphe IV de l'article 25 des statuts (*vingt-neuvième résolution*) et a délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société pour les mettre en conformité avec toutes dispositions législatives et réglementaires, modifications qui seront soumises à ratification par l'Assemblée générale (*trentième résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*trente-et-unième résolution*).

\*\*\*\*\*

Ce communiqué de presse est disponible sur le site [www.mercialys.com](http://www.mercialys.com)

**Contact analystes / investisseurs :**

Alexandre Leroy  
Tél : + 33(0)1 53 65 24 39

**Contact presse :**

Communication  
Tél : + 33(0)1 53 70 23 34

## Résultat des votes

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016	99,75%	74 009 896	0,25%	181 799	0%	0
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016	99,89%	74 109 475	0,11%	82 220	0%	0
3	Affectation du résultat et fixation du dividende	99,82%	74 058 213	0,18%	133 482	0%	0
4	Convention réglementée: nouvelle Convention de Partenariat avec Casino, Guichard-Perrachon <sup>1</sup>	99,82%	74 031 608	0,17%	125 453	0,01%	7 174
5	Convention réglementée: avenant n°1 à l'acte modificatif à la Convention d'avance en compte-courant avec Casino Finance <sup>1</sup>	99,80%	74 042 775	0,19%	141 274	0,01%	7 146
6	Conventions réglementées au bénéfice de M. Vincent Ravat	99,77%	74 022 800	0,22%	161 685	0,01%	7 210
7	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2016 à M. Eric Le Gentil, Président-Directeur général	70,85%	52 568 425	29,14%	21 618 758	0,01%	4 512
8	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2016 à M. Vincent Rebillard, Directeur général délégué jusqu'au 30/08/2016	72,56%	53 833 177	27,43%	20 351 308	0,01%	7 210
9	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2016 à M. Vincent Ravat, Directeur général délégué à compter du 30/08/2016	72,56%	53 830 766	27,43%	20 352 911	0,01%	8 018
10	Politique de rémunération 2017 du Président-Directeur général	95,80%	71 072 578	4,19%	3 111 697	0,01%	7 420
11	Politique de rémunération 2017 du Directeur général délégué	95,88%	71 134 981	4,11%	3 049 540	0,01%	7 174
12	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Dumas	94,41%	70 045 335	5,59%	4 146 360	0%	0
13	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Ingrid Nappi-Choulet	99,97%	74 168 217	0,03%	23 478	0%	0

<sup>1</sup> Les actionnaires concernés ne participent pas au vote.

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
14	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Savart	94,44%	70 064 178	5,56%	4 127 517	0%	0
15	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon	91,68%	68 022 280	8,32%	6 169 415	0%	0
16	Autorisation de rachat d'actions propres	77,41%	57 433 037	22,59%	16 758 584	NS	74

« NS » : non significatif

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
17	Augmentation de capital sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	98,17%	72 824 865	1,83%	1 357 773	0%	0
18	Augmentation de capital par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	97,79%	72 542 870	2,21%	1 639 768	0%	0
19	Augmentation de capital par voie de placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	97,48%	72 311 624	2,52%	1 870 940	NS	74
20	Fixation dérogatoire du prix d'émission dans le cadre d'augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	97,46%	72 296 252	2,54%	1 886 312	NS	74
21	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	95,84%	71 093 521	4,16%	3 089 117	0%	0
22	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	99,97%	74 157 694	0,03%	24 944	0%	0
23	Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique initiée par la Société	99,83%	74 055 627	0,17%	127 011	0%	0
24	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports de titres consentis à la Société	99,68%	73 947 779	0,32%	234 859	0%	0

« NS » : non significatif

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
25	Limitation globale des autorisations financières	97,90%	72 622 265	2,10%	1 560 373	0%	0
26	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	82,22%	60 993 447	17,78%	13 189 191	0%	0
27	Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés	98,24%	72 873 773	1,76%	1 308 865	0%	0
28	Annulation par voie de réduction de capital des actions achetées par la Société	99,82%	74 051 969	0,18%	130 669	0%	0
29	Modification du 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 4 et du 2 <sup>e</sup> alinéa du IV de l'article 25 des statuts de la Société	99,95%	74 142 701	0,05%	39 937	0%	0
30	Délégation conférée au Conseil pour mise en conformité des statuts	81,59%	60 528 283	18,41%	13 654 355	0%	0

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
31	Pouvoirs pour formalités	100%	74 180 055	NS	2 583	0%	0

« NS » : non significatif